

MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTRESOR

## **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 JUILLET 2023**

Compte rendu.

Nombre de conseillers en exercice : 09. Présents : 06. Votants : 07. Absents : 3.

Le 13 juillet 2023 à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor, sous la présidence du Maire, Frédéric GAULTIER.

Etaient présents : Mme PIVET. M.M. GAULTIER, LALIEUX, MOUSNY, POUIT, TOURATIER.

Absents: Mme MEUNIER. M.M. COURATIN, GALLAIS.

M. Pascal COURATIN a donné pouvoir à M. Gilles MOUSNY.

Date de convocation et d'affichage: 08 juillet 2023.

M. Thierry TOURATIER a été nommé secrétaire de séance.

#### Décisions du Maire

- Location de l'appartement communal 32, Grande Rue à M. Jérôme PORET à compter de juillet 2023.

### Points d'information.

- Remerciements du président de l'association nationale des *Plus Beaux Villages de France* pour l'accueil réservé par la commune de Montrésor à la commission nationale du 30 juin 1<sup>er</sup> juillet.
- Un point est fait sur le projet Terrecole, la structure prendra en charge la première situation financière du prestataire retenu pour l'accueil d'un médecin à Montrésor.

## **ORDRE DU JOUR**

• Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du vendredi 09 juin 2023.

Il est approuvé à l'unanimité des votants.



### Gestion des bâtiments communaux

- 1. Mise en place d'une téléalarme pour l'ascenseur de la Mairie.
- L'entreprise SCHINDLER, actuellement titulaire du marché, propose une prestation à 2 959, 28 € TTC et un contrat de maintenance maintenu à 3 151, 21 € TTC.
- L'entreprise OTIS, consultée par la Mairie, offre une prestation à 2 140, 80 € TTC avec un coût de maintenance de la téléalarme à 13, 08 € TTC.
  - Les conseillers s'accordent pour une remise à plat du contrat existant comprenant notamment une concertation avec le prestataire actuel.
- 2. Groupement de commandes réservé au contrôle des installations électriques.
  - Le contrat de maintenance actuel détenu par Bureau Veritas s'élève à 1 158, 25 € TTC. Sa validité court jusqu'en avril 2026.
  - La consultation dans le cadre du groupement de commandes a permis une proposition de maintenance à 871, 20 € TTC.
  - A l'instar du point précédant à l'ordre du jour, une démarche de dialogue sera engagée avec le prestataire actuel, soit pour une rupture anticipée du contrat, soit pour obtenir un coût de maintenance moins élevé.

# Aménagement urbain

- 3. Aménagement de l'aire de service de camping cars.
  - Le Conseil poursuit sa concertation auprès des entreprises.
- 4. Mise en place de la géothermie et du pôle d'économie circulaire.
  - Le solde définitif du lot n°1 géothermie détenu par l'entreprise HERVE THERMIOUE s'élève à 451 319. 04 € HT. soit 541 582. 85 € TTC.
  - L'entreprise BUSSER & PROVOST présente un avenant d'un montant de 7 073, 80 € HT, soit 8 488, 56 € TTC dans le cadre de la réalisation du pôle d'économie circulaire. Délibération.
  - Le Conseil municipal approuve le solde du lot n°1 géothermie et l'avenant BUSSER &PROVOST pour le pôle d'économie circulaire.
- 5. Participation au projet Terrecole.
  - Le Conseil municipal a délibéré le 02 décembre 2022, décidant l'adhésion au projet Terrecole.
  - Le montant de l'adhésion au projet s'élève à 5 573, 94 €, montant non précisé lors de la délibération du 02 décembre 2022.

### Délibération.

Le Conseil approuve le montant de l'adhésion, soit 5 573, 94 € sur 5 ans.

## **Budget - Finances**

6. Approbation de la délibération budgétaire modificative n°2.

Le montant de l'affectation du résultat final de 2022 a été ajusté à 55 389, 48 €.

#### Délibération.

Le Conseil municipal approuve cette modification budgétaire.

# **Questions diverses**



